

Reconnaissance des diplômes cadres

Un remake « du bon et du mauvais chasseur »

Septembre 2022

En préambule de cette rencontre en intersyndicale, la Direction a admis que les diplômes délivrés aux lauréats d'une école d'ingénieur en alternance ou en continu sont identiques. Et, Paradoxalement la Direction a tenté de nous faire admettre une différence de niveau entre ces deux cursus...

A coup de chiffres et d'exemples contestables, la Direction a tenté de nous séduire en prétendant réduire les écarts de rémunération à l'embauche en fonction des diplômes. Alors même qu'elle affirmait qu'un diplôme issu d'un partenariat ou de l'alternance ne peut pas avoir la même valeur qu'un diplôme dit « **traditionnel** ». Pour **FO**, les vertus de l'apprentissage ne sont plus à démontrer : à « **diplôme égal / fonction équivalente = rémunération similaire** »

Notre position n'est pas celle de la **CFE-CGC** qui s'est positionnée en séance en affirmant : « *qu'il y a une différence entre les diplômes traditionnels et les diplômes en alternance et qu'il faut donc marquer une différence* »

La Direction nous a présenté un support technique détaillant sa méthode pour réduire les écarts de rémunération. Sa proposition est de réduire l'écart à **4NR Maximum** entre un « diplôme traditionnel » et un diplôme obtenu en alternance ou par le biais d'un partenariat. Sur 360 diplômes cette disposition va faire augmenter la rémunération à l'embauche de seulement **19 diplômes !**

La Direction d'EDF SA sort du dogmatisme, mais le compte n'y est pas. **Pour FO, ce doit être ZERO NR d'écart !**

Notre position n'est pas celle de la **CFE-CGC** qui a déclaré en séance : « *réduire l'écart à 4 NR nous paraît satisfaisant* ».

Dans ce document qui pourrait être converti en **Décision Unilatérale** de l'Employeur, la Direction a été ferme sur l'absence de rétroactivité de ce dispositif. Là encore, **FO** considère que le préjudice doit être réparé avec effet rétroactif pour les anciens embauchés.

La Direction, consciente de ne pas avoir convaincu avec cette proposition de delta de 4 NR prise au doigt mouillé, a conclu par « **nous allons nous replonger dans le dossier** »...

Les positions de FO sont simples, claires et précises. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'à « **diplôme égal / fonction équivalente = rémunération similaire** » et avec effet rétroactif.